

Réunion groupe PE. Le 8 octobre 2008

Etaient présents : F. Maiple, Y. Léal, JM. Beder, A. Egéa, B. Calmettes; B. Segard, P. Dupont, N. Ramirez, K. Duvigneau, C. Garcia-debanc

Les **méthodes** de travail sont portées institutionnellement :

Calendrier : Une quinzaine de jours pour répondre aux quatre questions posées, commission de la formation le 15 oct., journée banalisée le 22 octobre, réunion générale des composantes des universités fin octobre (maquette des concours devrait être publiée). Une seconde journée banalisée est posée le 10 décembre.

Les maquettes de masters devront être finalisées d'ici fin décembre.

Contacts avec l'ensemble des universités de M-P : travail engagé avec les composantes de Tlse, groupe de travail UPS et premiers contacts avec Tlse 1.

Deux tâches d'ici fin octobre :

- Mise en place de mesures transitoires.
- Accord sur un schéma général des masters.

Une fois ces principes définis, la réflexion sur les maquettes devra être finalisée.

Premiers retours des UFR histoire, lettres, langues. Ce qui apparaît :

- Mesures transitoires, position proche de l'IUFM ou plus ouverte
- Souci de l'importance de la discipline et de l'ancrage dans la recherche : possibilité d'ouvrir vers les doctorats.
- En recherche ajustement possible (?) didactique du français langue maternelle.

Question 4 : Quelle structure de travail pour la mise en place des masters sur l'académie de Toulouse ?

Les interlocuteurs

Pour le groupe PE, nécessité d'une convention inter universitaire portée au niveau du PRES car il n'y a pas d'équivalent « polyvalence » au niveau des UFR ou des départements disciplinaires. Il s'agirait d'éviter une mise en concurrence des universités ou des UFR qui serait nuisible et de rendre véritablement lisible les parcours enseignants premiers degrés.

D'autre part, il est important de réaffirmer qu'un master premier degré doit être présent sur l'ensemble des centres départementaux ce qui se justifie notamment par :

- La diversité des terrains et des publics
- La présence d'autres composantes universitaires sur les centres
- Les relations avec l'état employeur

Question 3 : Quelle articulation avec les départements universitaires ?

A ce jour,

- Partie licence travail engagé avec l'UT2 : sciences de l'éducation, sciences du langage, Mass.
- Existant : licence pluridisciplinaire UT3.(L »)

Schéma souhaitable : Parcours tronc disciplinaire et modules enseignements communs en L1 et L2. Orientation vers le master en L3.

Souhait que les formateurs IUFM invités dans les réunions d'UFR si un parcours premier degré est évoqué.

Reste la question de l'adossement du parcours à des équipes de recherche.

Question 1. Quelle progression dans le parcours sur chacun des champs ? Quelle articulation entre ces champs.

1. Le cadre de réflexion

Les masters seront conçus à partir de 4 champs. Le poids de chaque champ n'est pas forcément équivalent, mais aucun d'entre eux ne doit être minoré.

Mise en regard de la Charte du ministère de l'enseignement de la recherche, de la déclaration commune CPU-CD-IUFM, et les champs définis par la commission de la formation.

Charte du ministère (30 septembre)

- a. disciplinaire (ou multidisciplinaire) qui renvoie aux savoirs scientifiques actuels.
- b. Epistémologique en lien avec l'histoire des disciplines d'enseignement.
- c. Didactique, qui prend en charge la réflexion de fond sur la transmission des savoirs disciplinaires en lien avec les programmes scolaires
- d. Professionnel qui aborde les différentes facettes du métier d'enseignant et le rôle d'agent du service public d'éducation

Déclaration CPU-IUFM (3 octobre)

- a. Disciplinaire (ou multidisciplinaire) qui renvoie aux savoirs scientifiques actuels **dans les disciplines enseignées à l'école et dans celles qui contribuent à la construction de la profession enseignante.**
- b. Epistémologique, **qui concerne le processus de construction de ces savoirs**, en lien avec l'histoire des disciplines d'enseignement.
- c. Didactique, qui prend en charge la réflexion de fond sur la transmission des savoirs disciplinaires en lien avec les programmes scolaires
- d. Professionnel qui aborde, **par la mise en situation**, les différentes facettes du métier d'enseignant et le rôle d'agent du service public d'éducation

Commission de la formation (septembre)

- a. Savoirs disciplinaires dont relèvent les contenus d'enseignement
- b. Savoirs relatifs à la transmission des savoirs à enseigner : didactique de la discipline, épistémologie ...
- c. Savoirs sur les environnements et les contextes d'enseignement : le système éducatif, psychologie de l'enfant, de l'adolescent, sociologie de l'éducation ...
- d. Savoirs construits par l'expérience en situation d'exercice professionnel

2. Analyse de ce cadre

Commentaires sur ce découpage :

- Le découpage de la commission de la formation précède les textes et fait état d'un existant. Elle peut rester un point de référence car elle appartient à la culture commune de l'institut. Le Point de

départ du travail pourrait être la déclaration CPU – IUFM dans la mesure où il s’agit d’un développement de la Charte.

- Les points a et d. diffèrent des autres points . Ils comportent à la fois des connaissances et des expériences construites. Ils pourraient être un point de rencontre de l’ensemble des parcours licence et des parcours masters quelque soit leur spécialité dans le cadre de la continuité des parcours et de leur différenciation possible.

Quelle progression ?

Il convient de ne pas reprendre le cadre actuel : n’importe quelle licence, puis préparation au concours, puis professionnalisation mais dans créer un nouveau.

En premier lieu se pose donc la question de l’articulation des disciplines et de la place de la polyvalence dans les parcours.

Schéma de Tlse 2 des maquettes de licence actuelles, architecture : Majeure/mineure

Parcours licence avec majeure et mineure métier de l’enseignement / polyvalence (coloration polyvalence mineure. En partie motivée par le concours ?)

Par exemple pour un étudiant en licence d’histoire : L1 et L2 modules métier de l’enseignant
L3 orientation polyvalence du parcours.

Au moins trois arguments peuvent être avancés pour la prise en compte de la polyvalence dès le parcours L.

Argument 1 : Si la polyvalence n’est pas prise en compte avant l’entrée en master , le poids du champ a. sera considérable en année 1.

Argument 2 : Les compétences de professeur des écoles appellent une complémentarité nécessaire : concours + professionnalité et satisfaction employeur.

Argument 3 : le Cahier des charges, compétences 3 maîtrise des disciplines notamment mais également les autres champs de compétences à prendre en compte + charte CPU/CDIUFM

Les UE en L

En L1, L2 UE optionnelles pour tous les parcours enseignement :

L vivante C1, C2I, Méthodologie.

2 UE orientation métier

- aide à l’orientation première approche des métiers de l’enseignement

- Des savoirs aux savoirs enseignés

1 UE transversale français

En L3 une mineure métier de l’enseignement premier degré comprenant :

1 UE Les disciplines scolaires et leur enseignement : observation en milieu scolaire

Des UE disciplinaire permettant l’entrée dans la polyvalence avec des possibilités de choix en fonction des parcours.

Les UE en M

Horaire année 500 à 800 heures de présentiel, soit 400 heures année.

UE de 50 heures (groupement de base). A prendre compte différentes exigences :

Concours, formation professionnelle, mémoire, construction de la polyvalence ...

Les stages du continuum parcours d'enseignement

Années	sensibilisation	observation	P.A	Responsabilité
L1	Une UE de 25 h en L1 ou L2			
L2	En L1 ou L2 Stage métier de l'enfance : crèche, établissement scolaire , association d'accompagnement scolaire, clae, centres de loisirs Hypothèse env 1500 (moitié PE1)			
L3		Une UE 75 h Stage observation (24h) Les disciplines et leur enseignement		
M1			Une UE 75h : 8 jours Prendre en compte élève et public	
M2			Semestre 9 1 stage filé de 10 jours. Dans un cycle Semestre 2 4 semaines dans un autre cycle. = 156 heures	
T1				Stage en responsabilité conduisant à la titularisation ;